



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de Convocation : 25.02.2011

Date d'affichage : 25.02.2011

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

COUS-PRO-2011
14 Mars 2011

L'an deux mil onze, le sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SARAZIN Nicole, Maire.

Etaient présents : M. ROYNEAU Jean, M. SIMENEL Robert (adjoints), M. DUFRESNOY Claude, M. THOUIN Michel, Melle MAULION Odile, Mme JOUVEAUX Micheline, M. MASSELIN Olivier.

Absents : M. SERRALUNGA Patrice (pouvoir à M. Royneau), M. LEPERD Jean-Luc (pouvoir à M. Dufresnoy), M BOUGET Daniel.

Melle MAULION Odile a été nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération : **2011/004**
AVIS SUR LE S.CO.T

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Pays Risle-Charentonne en date du 28 janvier 2010 qui nous présente le projet de SCOT approuvé le 04 janvier 2011 par le comité syndical du syndicat mixte du Pays Risle-Charentonne et nous demande d'émettre un avis sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE

- Emet un avis défavorable sur le projet de SCOT du Pays Risle Charentonne.



Pour copie conforme,
Le Maire
N. SARAZIN

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous
Préfecture le 14 mars 2011
Et publication ou notification du 15 mars 2011
Le Maire
N. SARAZIN